Document generated on 07/17/2025 11:02 p.m.

Bulletin d'histoire politique

Louis Gagnon, *Louis XIV et le Canada, 1658-1674*, Québec, Septentrion, 2011

Anne-Sophie Fournier-Plamondon

Volume 21, Number 2, Winter 2013

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1014154ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1014154ar

See table of contents

Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique
VLB éditeur

ISSN

1201-0421 (print)
1929-7653 (digital)

Explore this journal

Cite this review

Fournier-Plamondon, A.-S. (2013). Review of [Louis Gagnon, *Louis XIV et le Canada, 1658-1674*, Québec, Septentrion, 2011]. *Bulletin d'histoire politique, 21*(2), 209–212. https://doi.org/10.7202/1014154ar

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique et VLB Éditeur, 2013

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Louis Gagnon, *Louis XIV et le Canada, 1658-1674*, Québec, Septentrion, 2011.

Anne-Sophie Fournier-Plamondon
Université Laval et École des hautes études en sciences sociales

L'ouvrage s'ouvre sur le présent. Le récit d'une visite touristique à Place Royale à Québec, où est érigé un buste de Louis XIV permet de s'interroger sur la présence et l'implication du souverain français dans la colonie canadienne. Louis Gagnon souhaite approfondir « le lien privilégié qu'avait le jeune monarque avec cette terre mythique [...] » (p. 11). De manière plus précise, son objectif est de saisir pourquoi Louis XIV a mis un frein à l'essor du Canada. À travers cinq chapitres, qui suivent un ordre chronologique, on découvre le pays, le projet et les désillusions. Les difficultés vécues par les « habitués » (ceux qui se sont acclimatés à la vie nord-américaine et qui ont choisi de demeurer au Canada), l'état désastreux de la colonie française qui fait piètre figure à côté de sa voisine britannique sont présentés. L'auteur dédie également une large place à Louis XIV et à ses politiques, mettant en lumière les ambivalences du monarque vis-à-vis du Canada. L'investissement du roi dans la marine laisse supposer un intérêt de la part de l'État français, tout comme les efforts mis dans le peuplement de la Nouvelle-France. En 1674, le verdict tombe, tel un couperet : le roi n'a pas d'argent à investir dans cette colonie qui lui rapporte peu. Une section intitulée « Supplément d'histoire » clôt le volume, apportant précisions et nuances aux lecteurs ; ces pages auraient gagné à être insérées dans le corps même du texte, plutôt que reléguées à la toute fin.

D'emblée, l'auteur met en lumière les lacunes historiographiques : peu de chercheurs se sont penchés sur le dessein du roi pour la Nouvelle-France, le projet n'ayant pas été mené à terme. En voulant dégager et mettre au jour ce qui aurait pu se produire, l'auteur semble inscrire partiellement son ouvrage dans l'histoire contrefactuelle. En effet, en introduction, Gagnon souligne que l'histoire c'est « le souvenir de ce qui a été, mais aussi le rappel de ce qui aurait pu être » (p. 11), ce qui n'est pas sans rappeler les mots de Raymond Aron dans son *Introduction à la philosophie*

de l'histoire : « Tout historien, pour expliquer ce qui a été, se demande ce qui aurait pu être »[1]. L'auteur choisit ainsi de présenter ce qui aurait pu avoir cours et de reconstituer l'horizon d'attentes des hommes du passé. Il souligne les différentes voies qui auraient pu être empruntées afin d'atteindre son objectif, en les critiquant au passage. La voie officielle, celle des historiographes du roi, demeure silencieuse sur la question ; il l'élimine. Quant à la voie des historiens, auxquels Gagnon ne s'identifie pas, il la trouve trop subjective, trop partiale et trop partielle. Cette critique des écrits historiens mériterait d'être nuancée. De fait, l'auteur cite comme historien Voltaire et son *Siècle de Louis XIV*, qui devrait être lu comme une réflexion philosophique sur l'histoire, et non comme un ouvrage s'appuyant sur la méthode historienne. Une troisième voie, empruntée par Gagnon, consiste à puiser à même les sources. Sans vouloir contester cette position, l'utilisation de sources premières et leur interrogation méthodique forment la base de la démarche des historiens, qui ont été précédemment critiqués par l'auteur. Ce dernier privilégie la reconstitution du réseau de correspondants reliant la France et sa colonie nord-américaine ; il peut ainsi « surfer sur cette toile » (p. 14) et faire ressortir des sources des éléments de réponse.

Au fil des pages, Gagnon fait patiemment revivre le rêve canadien tel que défendu et vécu par les acteurs de ce temps. Religieux, intendants, gouverneurs de la Nouvelle-France sont convoqués pour présenter leur vision et leurs aspirations pour leur terre d'adoption. Face à eux, on retrouve les ministres, le conseil du roi, et par-dessus tout, Louis XIV lui-même, qui appuient, tergiversent, puis délaissent le projet. Les correspondances et mémoires de l'époque sont utilisés pour recréer le dialogue entre la colonie et la métropole ; on assiste à un véritable concert de voix d'encre se répondant de part et d'autre de l'Atlantique. De fait, l'ouvrage s'appuie sur une quantité remarquable de sources, dont de longs passages sont retranscrits en français modernisé. L'auteur a effectué un travail notable pour collecter des documents et les présenter aux lecteurs. Tel qu'annoncé dans le prologue, l'auteur va « laisser la parole aux témoins » (p. 14). Les plumes de Marie Guyart et de Jean-Baptiste Colbert occupent une large place, tout comme celle de Jean Talon. Cette profusion de citations a toutefois pour effet de dissimuler le point de vue de l'auteur, qui se retrouve quelque peu noyé par les sources. Les citations, parfois longues et quelques fois envahissantes, sont aussi le lieu de récits d'événements relevant plus de l'anecdote que de l'histoire, tel celui d'un accident de bateau où trois femmes doivent être secourues avec des poulies (p. 80) ou les commentaires de Guyart jugeant les Iroquoises plus jolies et plus dociles que les Huronnes ou les Algonquines (p. 108). Même si certains témoignages auraient pu être écourtés, il n'en demeure pas moins que Gagnon a su réunir un corpus conséquent.

En revanche, malgré la richesse de la documentation, il est nécessaire de critiquer l'utilisation que l'auteur fait parfois de celle-ci. De fait, certaines sources auraient dû être traitées avec plus de circonspection. On pense principalement aux *Mémoires de Louis XIV*, document fréquemment cité, dont Gagnon se sert comme d'un témoignage objectif. Il faut d'abord souligner que ce texte s'intitule *Mémoires de Louis XIV pour l'instruction du Dauphin* et qu'il couvre les années 1661, 1662, 1666, 1667 et 1668. Elles ont été majoritairement écrites par Périgny et Pellisson et revues par le roi. Rédigées *a posteriori*, ces mémoires ont pour objectif de faire l'histoire du règne de Louis XIV pour son fils[2]. Surtout, il s'agit de présenter une figure de monarque exemplaire, un père du peuple, un roi justicier et glorieux. En utilisant ce document sans en présenter ses limites et sans le critiquer, Gagnon commet une erreur de méthode importante. Cette source est un témoignage certes riche, mais biaisé.

En ce qui concerne la posture de Gagnon vis-à-vis du pouvoir de Louis XIV, certaines nuances sont à apporter. Tout au long de l'ouvrage, l'auteur se réfère à l'absolutisme, au monarque qui décide selon *son bon plaisir*. Cette vision traditionnelle du règne des Bourbons a été ancrée dans l'historiographie il y a plusieurs années. Or plusieurs historiens se détachent de cette position et privilégient plutôt l'utilisation d'une monarchie centralisée plutôt qu'absolue, en raison des collaborations que devait entretenir le roi pour régner[3]. En effet, si le roi dispose de nombreux pouvoirs, il n'en demeure pas moins qu'ils sont limités d'un côté par la religion, et d'un autre côté, par les lois fondamentales du royaume, deux éléments sur lesquels son pouvoir « absolu » repose. La monarchie française n'est pas « absolue », à tout le moins pas dans le sens où rien ne pouvait influer sur les décisions du roi. Le pouvoir de décision de Louis XIV n'est pas sans limite, la non-condamnation à mort du surintendant des finances Fouquet en est un exemple indéniable.

Les conclusions de l'auteur sur l'échec du royaume canadien méritent d'être examinées. D'abord, deux éléments sont au cœur du problème : la sous-estimation des besoins de la Nouvelle-France et la surévaluation de l'aide apportée à la colonie. Gagnon souligne également le besoin de gloire de Louis XIV, qu'une colonie lointaine ne pouvait lui apporter, de surcroît qu'indirectement. L'originalité des conclusions de Gagnon se retrouve surtout dans sa conception de la naissance du citoyen. Il avance que Louis XIV ne laissait de place que pour un maître et des sujets, sans permettre à des citoyens de prendre la parole. Bien que l'utilisation du concept de citoyenneté soit prématurée, l'idée que les *habitués*, loin de la métropole, auraient pris leurs distances avec leur maître, opposant ainsi à l'ancienne France leurs mentalités nouvelles et leur indépendance, semble pertinente. Ces traits des habitants du Canada expliqueraient les différences d'opinion sur le sort de la colonie entre les Français et les Canadiens. Cette

dernière conclusion exprimée à la toute fin de l'ouvrage et en un court paragraphe, aurait mérité d'être étayée et développée.

En somme, bien que certaines formules malhabiles mènent à des généralisations hâtives (« L'histoire, tous en conviennent [...]», p. 11; «Il est ce qu'il est. », p. 155), il s'agit d'un ouvrage qui possède une écriture épurée et claire. Sans être un livre d'historien, *Louis XIV et le Canada, 1658-1674* est indéniablement un livre d'histoire, qui vulgarise la question des rapports entre la colonie nord-américaine et sa métropole française. Celui-ci plaira aux amateurs d'histoire de la Nouvelle-France qui souhaitent s'initier aux rouages de la politique coloniale d'Ancien régime et qui veulent se confronter à des témoignages directs.

Notes et références

1. Raymond Aron, *Introduction à la philosophie de l'histoire – Essai sur les limites de l'objectivité historique,* Paris, Gallimard, 1986 (1938), p. 202.
2. Voir Stanis Perez, « Les brouillons de l'absolutisme : les "mémoires" de Louis XIV en question », *Dix-septième siècle*, vol. 1, no. 222, 2004, p. 25-50
3. On pense notamment à James Collins, *Classes, Estate, and Order in Early Bretagne moderne*, Cambridge, 1994 ; Albert Hamscher, *Le Parlement de Paris après la Fronde*, Pittsburgh, 1976.